



Compte-rendu du conseil municipal

Du jeudi 27 octobre 2016

A l'ordre du jour :

1. *Approbation du Conseil Municipal du 14 septembre 2016*

L'an deux mil seize, le 27 octobre à 20h00, le Conseil Municipal de MOUCHIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DEVAUX, Maire, à la suite de la convocation affichée le 18 octobre 2016 en mairie conformément à la loi.

2. *Avis du Conseil Municipal sur le prochain marché de la collecte des déchets, notamment la collecte du verre*

Etaient présents : MMES DEBODE Pascale, MAHIEZ Séverine, DENNERY Sylvie, VARLET Aline, DELMOTTE Martine,
MM DEVAUX Christian, DELABY Jean-Pierre, ROLLIER Jean-Marc, LEMAIRE Thierry, SUBTS Joseph, VARLET Régis, MORGAN Quentin

Etaient excusés avec pouvoir :

MME DELABRE Edith donnant pouvoir à DEVAUX Christian
M. MALICKI Damien donnant pouvoir à MORGAN Quentin

Etaient excusées :

MME CHOTEAU Thérèse-Marie

Monsieur MORGAN Quentin a été élu secrétaire.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil Municipal du 14 septembre 2016

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la rédaction du compte-rendu du conseil municipal en date du 14 septembre 2016.

2) Délibération N 2016-48 : Avis du Conseil Municipal sur le prochain marché de la collecte des déchets, notamment la collecte du verre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, l'entreprise retenue par la CCPC pour le ramassage des déchets est ESTERRA.

Suite au diagnostic effectué par le service concerné, il a été constaté que le verre était collecté en faible quantité. Les élus ont donc étudié diverses solutions alternatives à ce mode de collecte.

Un nouveau dispositif va ainsi être appliqué à l'ensemble du territoire : des points d'apport volontaire du verre seront mis en place dans la perspective d'une gestion des déchets éco-responsable.

Les bacs seront ainsi uniformisés et les apports volontaires seront placés sur la place de Verdun et à Bercu.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2017, la collecte s'effectuera comme suit :

- Le mardi ramassage :
 - Déchets verts
 - Ordures ménagères
 - Tri sélectif semaine paire uniquement



3. *Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion de la commune au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*

Durant l'hiver, soit les mois de décembre, janvier et février
Les déchets verts seront ramassés le 3eme mardi du mois uniquement

La collecte du verre ne se fera plus à domicile. Monsieur le Maire propose à ce que les apports volontaires se fassent :

- Sur la place de verdun
- En face du cabinet médical a bercu

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et après avoir débattu sur les différents problèmes inhérents au nettoyage aux alentours des bennes, de l'accessibilité des bennes pour les personnes non véhiculées, le Conseil Municipal par 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide de :

- Valider les lieux des apports volontaires sur la place de Verdun et en face du cabinet médical à Bercu

3) Délibération N 2016-49 : Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion de la commune au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CCPC souhaite uniformiser les PLU du territoire en écrivant un PLUI.

Le PLUI abrogerait le PLU communal.

Les frais engagés pour l'élaboration de notre PLU, soit 20 880€ ne seront pas remboursés par la CCPC.

Aujourd'hui, les instructions des dossiers d'urbanisme sont en partenariat entre la mairie et le service ADS (Autorisation des Droits des Sols) de la CCPC, où l'avis du Maire est pris en compte et en relation avec les règlements communaux d'urbanisme en place.

Si la commune adhère au PLUI, le PLU communal que nous sommes en train d'élaborer pourrait être modifié par la CCPC.

Monsieur le Maire propose de ne pas émettre un avis favorable à cette adhésion.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et après avoir débattu et écouté l'avis contraire, soit la nécessité d'adhérer au PLUI afin de permettre les échanges entre toutes les communes du territoire, le Conseil municipal par 12 voix Pour – 1 Abstention – 1 Contre, décide de :

- Emettre un avis défavorable à l'adhésion de la commune au PLUI



4. *Avis du Conseil Municipal sur la désaffiliation du SDIS au Centre de Gestion du Nord*

4) Délibération N2016-50 : Avis du Conseil Municipal sur la désaffiliation du SDIS au Centre de Gestion du Nord

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SDIS, affilié volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord, sollicite son retrait.

5. *Vote de la rémunération des agents et coordonnateurs communaux pour le recensement 2017*

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°85-643 du 26 juin 1985, il peut être fait opposition à la demande du SDIS, soit :

- Par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés,
- Par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

La décision du Conseil Municipal doit être adressée au Centre de gestion du Nord au plus tard le 1^{er} décembre 2016

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide de :

- Emettre un avis favorable à la désaffiliation du SDIS au Centre de gestion du Nord à compter du 1^{er} janvier 2017

5) Délibération N 2016-51 : Vote de la rémunération des agents et des coordonnateurs communaux pour le recensement 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017 dans la commune.

Un coordonnateur communal, un coordonnateur communal suppléant et 3 agents recenseurs ont été nommés.

La dotation forfaitaire de recensement pour l'année 2017 s'élève à 2732€. La commune doit utiliser cette dotation pour la rémunération des agents soit à la feuille de logement, soit au bulletin individuel, soit au forfait.

Monsieur le Maire précise qu'en payant à la feuille logement ou bulletin individuel, il risque d'y avoir de grosses disparités dans la rémunération des agents pour un travail identique conséquent.

Afin d'avoir une rémunération équitable, Monsieur le Maire propose d'établir un forfait comme suit :

- pour le coordonnateur et son suppléant : 340€ brut couvrant les frais de formation et les heures effectuées en plus de leur temps de travail. A savoir, que la secrétaire de maire et l'adjointe administrative ont comme tâches : l'instruction des dossiers d'urbanisme, la compta/paie/préparation budgétaire 2017, les listes électorales rectificatives et la préparation de la refonte 2017, la mise en place du



6. *Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion du Nord concernant les archives municipales*

prélèvement automatique périscolaire, la procédure d'abandons de tombes arrivant à terme, etc... Ces différents domaines sont soumis à des échéances. Le recensement vient en plus de leurs missions. Le fait de donner une prime pour le travail excédentaire, permettra de ne pas payer des heures supplémentaires qui auront un coût plus important pour la commune.

Le paiement s'effectuera comme suit : 170€ en février et 170€ en mars.

- pour les agents recenseurs : 680€ brut couvrant les frais kilométriques, la collecte, les formations, le repérage. Le paiement s'effectuera comme suit : 226€ en janvier, 226€ en février et 228€ en mars. Ce dernier versement dépendra du travail fourni par l'agent recenseur. En effet, si l'agent recenseur en charge d'un district n'est pas capable de le terminer et qu'une partie doit être donnée à un autre agent, le dernier versement se fera au prorata des enquêtes menées et divisés avec l'autre agent.

La dotation, ainsi que les rémunérations, seront inscrites au budget 2017

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- De fixer la rémunération des coordonnateurs à 340€ brut versés en deux fois
- De fixer la rémunération des agents recenseurs à 680€ brut versés en trois fois

6) Délibération N 2016-52 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion du Nord concernant les archives municipales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un état des lieux a été établi par le Centre de Gestion du Nord en date du 14 septembre 2015.

Afin de pouvoir travailler en partenariat avec ce service, il convient de signer une convention de mise à disposition avec le centre de gestion.

Cette convention permettra, au choix de la collectivité, une intervention sur :

- Tri, élimination, classement, inventaire et indexation des archives selon la réglementation en vigueur
- Rédaction et fourniture d'un inventaire et d'index
- Sensibilisation du personnel aux techniques de gestion des archives
- Etudes diverses portant sur les archives

Il faut également savoir que dans le cadre du déménagement des archives dans le grenier, un dossier devra être transmis aux archives départementales pour accord.

Après avoir écouté Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal pour 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Nord



7. *Fixation du nombre d'heures de formation et missions du Centre de gestion du Nord concernant les archives municipales suite au diagnostic*

7) Délibération N 2016-53 : Fixation du nombre d'heures de formation et missions du Centre de Gestion de Nord concernant les archives municipales suite au diagnostic

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un état des lieux a été établi par le Centre de Gestion du Nord en date du 14 septembre 2015.

Suite au diagnostic, le centre de gestion propose une formation personnalisée dans nos locaux :

- formation pratique du correspondant archives
- sensibilisation des services à la préparation des versements
- sensibilisation du personnel et des élus

8. *Avis du Conseil Municipal sur la suppression de deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe à 29h par semaine*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider et budgétiser en 2017 la proposition du centre de gestion concernant la formation, soit 1836€ et de budgétiser un montant de 2000€ en cas de besoins supplémentaires.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal pour 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide de :

- ✓ Valider et budgétiser en 2017 la proposition du centre de gestion concernant la formation, soit 1836€ et de budgétiser un montant de 2000€ en cas de besoins supplémentaires

9. *Avis du Conseil Municipal sur la suppression d'un poste de rédacteur territorial à 35h par semaine*

8) Délibération N2016-54 : Avis du Conseil Municipal sur la suppression de deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe à 29h par semaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAP s'est réunie le jeudi 8 septembre 2016.

Suite à notre délibération du 8 juin 2016, concernant la création de deux postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, il avait été demandé à la CAP d'étudier notre demande d'intégration directe de Mesdames HESSCHENTIER et PIEDELOUP sur ce grade.

La CAP ayant validée cette intégration, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer les deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe à 29h par semaine du tableau des effectifs.

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal pour 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ De supprimer les deux postes d'adjoints techniques 2^{ème} classe à 29h par semaine au tableau des effectifs

9) Délibération N2016-55 : Avis du Conseil Municipal sur la suppression du poste de rédacteur territorial à 35h par semaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de supprimer le poste de rédacteur au tableau des effectifs car la secrétaire de mairie a changé de grade le 1/4/2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer le poste de rédacteur territorial à 35h par semaine au tableau des effectifs.



10. Autorisation du Conseil Municipal au Maire de demander une subvention au Conseil

Départemental pour l'accessibilité de la mairie

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ De supprimer le poste de rédacteur territorial à 35h par semaine au tableau des effectifs.

10) Délibération N2016-56 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire de demander une subvention au Conseil Départemental pour l'accessibilité de la mairie

11. Avis du Conseil Municipal sur la mise en place d'une majoration en cas de non-inscription des enfants en garderie

Vu la participation apportée aux communes par le conseil départemental au titre de la DETR 2017,

Vu le montant à disposition de la commune pour financer un investissement,

Considérant le besoin de financement dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- l'autoriser à déposer un dossier de demande de versement d'une subvention au titre de la DETR départementale

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental pour l'accessibilité de la mairie.

11) Délibération N2016-57 : Avis du Conseil Municipal sur la mise en place d'une majoration en cas de non-inscription des enfants en garderie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vote du règlement intérieur de la garderie (délibération N2016-30 du 8 juin 2016), il avait été notifié aux parents qu'ils devaient inscrire leurs enfants au préalable en garderie tout comme la cantine.

Avec l'arrivée de la nouvelle équipe enseignante, il a été convenu que les listes étaient transmises par semaine afin de faciliter la passation à la sortie d'école et favoriser la sécurité des enfants.

Depuis la rentrée, nous avons testé deux systèmes d'inscription : sur le dossier et un calendrier de présence à rendre à la semaine, au mois ou au trimestre. Or, nous nous apercevons que certains parents ne respectent pas ce nouveau fonctionnement.

D'un point de vu sécurité, il est impératif que la mairie puisse connaître à l'avance les effectifs afin de pouvoir mettre du personnel supplémentaire en cas de sur-effectif.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que depuis la mise en place d'une majoration pour les retards, l'équipe d'encadrement nous a signifié qu'il n'y avait plus de retards constatés.



12. *Avis du Conseil Municipal sur la suppression des régies cantine et garderie à compter du 31 décembre 2016*

Sauf cas exceptionnel, il semble important de mettre une majoration aux parents ne souhaitant pas être en conformité avec le système prévu. Monsieur le Maire propose une majoration de 5€ d'inscription d'office si l'enfant n'est pas inscrit.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Valider la mise en place d'une majoration et de convenir d'un montant d'une valeur de 5€ pour les enfants non-inscrits au préalable en garderie

13. *Avis du Conseil Municipal sur la création d'une régie périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2017*

Après avoir écouté Monsieur le Maire, et après avoir débattu, le Conseil Municipal pour 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ De fixer le montant de majoration à 5€ en cas de non-inscription au préalable en garderie.

12) Délibération N2016-58 : Avis du Conseil Municipal sur la suppression des régies cantine et garderie à compter du 31 décembre 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le paiement des repas de cantine et prestation de garderie se font en mairie en espèces ou en chèque.

Deux régies ont été instituées par délibération en date du 24 juin 1983 (régie cantine) et du 1^{er} juin 2007 (régie garderie).

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau moyen de paiement et grâce à l'acquisition du logiciel de facturation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de supprimer ces deux régies à compter du 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Supprimer la régie cantine et la régie garderie à compter du 31 décembre 2016

Après avoir écouté Monsieur le Maire, le Conseil Municipal pour 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ De supprimer les régies cantine et garderie à compter du 31 décembre 2016.

13) Délibération N2016-59 : Avis du Conseil Municipal sur la création d'une régie périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le paiement des repas de cantine et prestations de garderie se font en mairie en espèces ou en chèque.

A la suite d'une enquête menée auprès des familles, il s'avère qu'une grande majorité est favorable à la mise en place d'un prélèvement automatique.

Cette nouvelle régie permettrait la réception des paiements des prestations cantine et garderie. Des factures seront éditées par famille et les parents auront le choix entre :

- ✓ paiement en espèces
- ✓ paiement en chèque



14. *Décision
modificative n°3*

- ✓ paiement par prélèvement automatique
- ✓ paiement en CB (éventuellement par la suite)

15. *Décision
modificative n°4*

Rassembler les deux régies cantine et garderie en une seule régie « périscolaire » permettra de cumuler les deux prestations. En effet, aujourd'hui, il nous est impossible d'éditer un titre de moins de 5€ pour la trésorerie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de :

- Créer une régie périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2017

Après avoir écouté Monsieur le Maire, et demandé des détails sur les modalités de ce nouveau mode de paiement, le Conseil Municipal pour 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ De créer une régie périscolaire à compter du 1^{er} janvier 2017

14) Décision modificative n°3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de Templeuve nous demande de régulariser des fiches inventaires n'ayant pas fait l'objet de mouvement depuis au moins deux ans.

La parole est donnée à Madame VARLET, adjointe aux finances, qui explique que lors du projet de la salle de sport, une étude de bornage avait été effectuée. Le montant payé était imputé sur la ligne 2031 « frais d'études ».

Or, comme expliqué par Monsieur le Percepteur, cette imputation a vocation à être soldée par une opération d'ordre budgétaire.

L'étude ayant débouché sur une réalisation, il convient de rattacher les frais d'études à l'immobilisation concernée par une opération d'ordre en dépense et en recette.

CHAPITRE	ARTICLE	RECETTES	DEPENSES
041	2031 « Frais d'études »	+ 2 260,44	
041	21318 « Autres bâtiments publics »		+ 2 260,44

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De valider la décision modificative n°3

Après avoir écouté Monsieur le Maire et Madame VARLET, le Conseil municipal pour 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ De valider la décision modificative n°3

15) Décision modificative n°4

Monsieur le Maire donne la parole à Madame VARLET, adjointe aux finances, afin d'informer le Conseil Municipal qu'un dépassement de crédit sur le chapitre 66 est intervenu suite à des frais supplémentaires concernant les intérêts des deux prêts en cours.



Il convient juste virer de l'argent du chapitre dépenses imprévues vers le chapitre 66, le dépassement étant de 7,78€.

CHAPITRE	ARTICLE	DEPENSES
66	66111 « intérêts des emprunts et dettes »	+10€
022	Dépenses imprévues	-10€
TOTAL		0

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- De valider la décision modificative n°4

Après avoir écouté Monsieur le Maire et Madame VARLET, le Conseil Municipal pour 14 voix Pour – 0 Abstention – 0 Contre, décide :

- ✓ De valider la décision modificative n°4

16) Informations diverses

✓ Braderie du 9 octobre 2016

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers que la braderie s'est déroulée dans de bonnes conditions malgré les modifications dues aux nouvelles normes de mise en sécurité.

En lien avec le Comité d'entraide aux aînés, il remercie l'ensemble des bénévoles, conseillers, agriculteurs et les habitants des rues ayant été sollicités dans cette nouvelle organisation qui ont œuvré pour permettre l'organisation de cette journée.

✓ Bilan de la 1^{ère} animation Api au restaurant scolaire du 4 octobre 2016

La parole est donnée à Madame DEBODE, adjointe à l'enseignement.

Elle informe le Conseil Municipal que le mardi 4 octobre, les enfants des écoles ont bénéficié d'une animation sur le temps de cantine. Grace au contrat souscrit, cette animation était entièrement prise en charge par API.

L'animateur a donc proposé chants, musiques durant le temps de repas et a offert à chaque enfant une barbe à papa en fin de repas

Les enfants ont été surpris d'entendre de la musique en rentrant dans la cantine mais ont été ravis de cette initiative à tel point qu'ils ont demandé à l'animateur de revenir chaque mardi.

Malgré le bruit de la musique, nous avons trouvé les enfants plus calmes sur ce temps méridien.

✓ NAP

Monsieur le Maire et Madame DEBODE expliquent qu'un nouveau projet NAP a été mis en place à la rentrée scolaire, en partenariat avec l'école.

A chaque fin de période, les groupes sont mélangés et une activité est proposée en fonction du thème de la période et cela plait aux enfants.



✓ **Point sur la procédure d'abandons de tombes**

La parole est donnée à Monsieur DELABY, 1^{er} adjoint qui explique que nous arrivons à la fin de la procédure d'abandons de tombes. Environ 89 tombes sont recensées en état d'abandon.

Le secrétariat est en lien avec l'association « le souvenir français » concernant les « découvertes » des soldats morts pour la France. Concernant le devoir de mémoire, la mairie devra se prononcer sur une demande d'une éventuelle plaque reprenant le nom des morts pour la France ou morts à la guerre.

Monsieur SUBTS informe que l'association « mémoire des hommes » s'occupe également du devoir de mémoire.

Nous sommes en l'attente de 3 devis des marbreries Slosse, Delgrange et Piccini.

Au vu du nombre de tombes à exhumer, le budget sera peut être scindé sur plusieurs exercices et il faudra peut-être penser à rajouter un ou plusieurs ossuaires.

✓ **Projet de béguinage**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLU, une réserve a été mise sur un terrain communal pour un projet de lotissement comprenant 19 lots libres de constructeur, un béguinage de 13 logements géré par un bailleur social et une micro-crèche pouvant accueillir 10 enfants.

A cet effet, Monsieur le Maire a présenté un plan qui nous a été transmis par un cabinet d'étude, car par la suite, le conseil municipal devra délibérer sur l'arrêt de projet du PLU et sur la décision de vendre le terrain communal afin de faire aboutir ce projet.

✓ **Orchestre National de Lille**

Dans le cadre de la mise en place d'un projet culturel, l'Harmonie Municipale a souhaité inviter l'Orchestre National de Lille pour un concert qui sera donné dans la salle de sport, ceci dans le but de faire découvrir la musique dans les communes rurales.

L'orchestre est composé de 60 musiciens dont un soliste de renom : Christian Zacharias.

Les places pour aller voir un concert sont normalement de 70€ mais seront revus à la baisse par l'Harmonie Municipale d'un montant modéré.

En effet, cette invitation n'est pas gratuite, le coût s'élève à 12000€ avec une participation de la CCPC espérée de 2000 à 3000€, les conditions d'obtention étant requises par l'association.

A vos agendas, la date est déjà fixée : 24 juin 2017 à 20h.

Pour organiser au mieux cette manifestation exceptionnelle, l'Harmonie Municipale lance un appel aux bénévoles. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de Monsieur BRUNIN Eric.

✓ **Dates à retenir**

- Vendredi 4 novembre 2016 : don du sang
- Vendredi 11 novembre 2016 : commémoration de l'armistice 14-18 et banquet de l'UNC-AFN
- Samedi 26 novembre 2016 : Ch'tite soirée organisée par l'APE de l'école Camille Desmoulins
- Samedi 26 novembre 2016 : collecte pour la banque alimentaire, appel à tous les bénévoles
- Samedi 3 décembre 2016 : concert de Sainte Cécile



- Dimanche 4 décembre 2016 : fête de la Saint Eloi et Téléthon
- Vendredi 16 décembre 2016 : distribution des coquilles aux enfants des écoles

✓ **Tableau Alexandre Monnet**

Monsieur DELABY explique qu'un portrait de Monseigneur Alexandre Monnet, ayant 200 ans d'âge, a été retrouvé par la famille.

La famille va faire don de ce tableau à la commune à condition que celui-ci soit restauré.

Le coût de cette restauration est de 2700€ mais qui sera en partie financée par des subventions.

Une fois restauré, le tableau sera exposé à l'église de Mouchin.

✓ **Ouverture automatique à l'école Camille Desmoulins**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison du plan Vigipirate durci et de la mise en sécurité des bâtiments publics accueillant des enfants, un système de visiophone a été installé à l'école et à la garderie (sonnerie commune) durant les vacances scolaires de la Toussaint. Ce dispositif mis en place permet l'ouverture automatique de la grille par les deux bâtiments.

✓ **Point sur l'accessibilité de la mairie**

La parole est donnée à Monsieur VARLET, adjoint aux travaux, qui informe que l'architecte retenu pour l'élaboration de la mise en accessibilité de la mairie est l'architecte DUSSOSSOY basé à Cysoing.

La commission travaux s'est réunie le mercredi 26 octobre afin de rédiger le cahier des charges et préparer la rencontre qui se déroulera avec l'architecte le vendredi 4 novembre en mairie.

Dans l'attente du commencement des travaux, la mairie doit effectuer un diagnostic amiante dont le devis est en attente.

✓ **Conseil d'école**

Monsieur le Maire et Madame DEBODE informent le Conseil que le conseil d'école s'est déroulé le mardi 18 octobre à 18h.

Comme déjà annoncé auparavant, ils soulignent le dynamisme et la cohésion de cette nouvelle équipe d'enseignantes.

La nouvelle directrice en a profité pour remercier la commune pour l'achat du matériel informatique, d'un vidéo projecteur et de 2 écrans, d'armoires.

Madame DELANNOY, enseignante en maternel, a annoncé qu'elle débutait une formation afin de mettre en place la pédagogie Montessori dans l'apprentissage des enfants.